

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 18 JANVIER 1850.

No. 35.

Mission de la Baie d'Hudson.

LETRE DU R. P. LAVERLOCHERE, O. M. J.
A MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL.

MONSIEUR,

Pendant qu'armé du Glaive de la divine parole, vous ne cessez de combattre pour la gloire de Jésus-Christ, pour l'honneur de son Église, et pour le bonheur de vos ouailles, qui habitent la partie civilisée de votre immense Diocèse; pendant que vous consacrez vos veilles laborieuses à éclairer leurs esprits du flambeau de la foi, et à toucher leurs cœurs par sa divine influence, pendant que, pasteur infatigable, vous portez si courageusement le poids du jour et de la chaleur à les instruire et à les édifier par vos écrits, vos paroles et vos actions; vous ne perdez pas pour cela de vue les infortunés enfants de la nature qui habitent au sein des forêts et qui gémissent encore sous le joug affreux du paganisme. De tout temps ils ont été l'objet de votre paternelle sollicitude. Votre Grandeur ne recula jamais devant aucun sacrifice, pour leur procurer le bienfait de la religion, leur envoyant des Robes-Noires. Ne pouvant aller vous-même au sein de ces forêts vastes comme l'Océan, à la recherche des pauvres tribus sauvages, vous mettez tout en œuvre pour éclairer la Missionnaire au souffle brûlant de votre amour pour le salut des âmes, et vous face impaignez en esprit. Elles ne s'effaceraient jamais de mon souvenir, ces paroles touchantes, que vous m'adressâtes, pour la sixième fois, le printemps dernier, lorsque prosterné aux pieds de V. G. je lui priai de bénir la Mission que j'allais entreprendre: *Allez, mon enfant, aller sauver ces âmes qui ont coûté tout le sang de J. C. et qui sont si abandonnées. Que ne puis-je vous accompagner dans vos courses lointaines!... mais puisque je ne le puis faire en personne, soyez assuré que je serai avec vous d'esprit et de cœur.* Ces paroles, Mgr. ont été pour l'âme du Missionnaire comme un baume bienfaisant au milieu de ses fatigues. Aussi a-t-il cru qu'il était de son devoir de donner à V. G. des détails circonstanciés sur cette vaste portion de la vigne du Seigneur, qui l'intéresse d'autant plus qu'elle commence à peine à être défrichée, et qui promet pourtant une moisson abondante. Je m'appliquai à résumer simplement les faits proposés à édifier et à encourager les lecteurs, surtout ceux qui sont associés à l'œuvre admirable de la propagation de la foi. Je racontai avec la même naïveté les diverses émotions qu'éprouve l'âme du Missionnaire, lorsque, perdu pour ainsi dire au milieu de forêts sans limites, il se retrouve avec Dieu. Si j'eusse dans beaucoup de détails, c'est que je suis persuadé que mes pieux lecteurs ne trouveront rien de trop minutieux, dans le tableau que je leur ferai d'une âme que Dieu appelle à la connaissance de son Évangile. Oh! si cette lettre pouvant, en ranimant l'ardeur des associés à la propagation de la foi, en engager d'autres à s'y adjoindre, je serais bien récompensé, et je suis d'avance que V. G. en bénirait la providence.

Ce fut pour moi une bien douce consolation. Mgr. lorsque le printemps dernier je pus m'adjoindre deux confrères; je n'avais pu jusqu'alors en avoir qu'un. J'avais même été quelques fois obligé d'entreprendre seul un long voyage, toujours pénible, et souvent dangereux. Ainsi à mesure que les ministres du sanctuaire se multiplient, nous avons le bonheur d'en voir un plus grand nombre se dévouer aux glorieux travaux des missions sauvages. Mgr. l'Évêque de Bytown avait assigné au R. P. Clément les missions qui s'étendent jusqu'au lac *Abbitibi*. Tandis que le R. P. Arnaud devait m'accompagner dans les postes les plus reculés que j'aurais à visiter sur les bords de la *Baie-James*.

Nous partîmes tous les trois de Bytown au commencement de mai, après nous être mis sous la protection de Marie Immaculée, Patronne de cette ville et de notre Congrégation. Je n'ai pas encore oublié, Mgr. la scène touchante que se passa alors; trois Missionnaires étaient à genoux, et le vénéré prélat que l'obéissance a mis à la tête de ce Diocèse, levait les mains vers le Ciel et d'une voix émue, priait l'Esprit Saint d'animer de son feu divin ceux qu'il envoyait visiter ses ouailles, qui habitent les régions glaciales; puis nous pressant contre son cœur paternel, il confondit ses larmes avec celles de ses enfants, qui le quittaient peut-être pour toujours. — Je ne vous dirai pas Mgr. les difficultés que nous éprouvâmes, les dangers que nous eûmes à courir pour atteindre *Temisaming*.

C'était à ce poste que nous devions laisser le Père Clément, pour prendre passage. Le Père Arnaud et moi, dans l'un des canots de l'Hon. Compagnie jusqu'à la Baie d'Hudson. Craignant d'arriver trop tard, nous voyageâmes à grandes journées. Les eaux étaient si hautes et le courant si rapide que nous fâmes plusieurs fois sur le point d'être entraînés dans des précipices affreux. Une fois entre autres que nos voyageurs tiraient le canot avec une cordelle au dessus d'une cascade, la corde se rompit, et le canot fut entraîné vers la chute. Deux perspectives effrayantes se présentèrent alors

à nos yeux, ou de voir le canot aller se briser contre un tronç d'arbre placé au beau milieu du courant, ou d'aller s'engloutir dans les tourbillons qui étaient au dessous! Mais nous venions de chanter un cantique à Marie, *Pévoile de la mer*, et cette auguste Mère vint à notre secours. Ce qui aurait dû causer notre perte devint au contraire notre moyen de salut; un iroquois, qui gouvernait le canot, le voyant sur le point d'aller se briser contre l'arbre, se précipita dans l'eau, d'une main saisit l'arbre, et de l'autre retient le canot suspendu sur l'abîme. Les autres eurent ainsi le temps de renouer la corde. Nous échappâmes encore cette fois, et nous recommençâmes à naviguer en chantant *L'ave Maria Stella*. Oh! qu'il est doux pour le Missionnaire, Mgr. de penser qu'une Mère Puissante et Bonne, veille sur ses jours...! A mesure que nous approchions du lieu où depuis quelques années nous avons eu le bonheur d'enfanter à Jésus-Christ des âmes autrefois si barbares, et où j'ai placé depuis lors mes plus chères affections; mille pensées diverses venaient s'emparer de mon esprit. Revoyrai je ces chers Néophytes qui, l'année dernière, versaient des larmes en me quittant, lui disais-je à moi-même. Nous étions encore à deux journées de marche de *Temisaming*, lorsque nous rejoignîmes une quinzaine de sauvages de ce poste. Dès qu'ils reconnurent le canot des *Robes Noires*, ils vinrent à notre rencontre. La joie qu'ils manifestèrent en nous revoyant, n'avait pu effacer entièrement l'expression de tristesse répandue sur leur physionomie, je leur en demandai la cause et ils me dirent: "Père, un grand nombre de ceux que tu avais laissés, l'année dernière, pleins de vie et de santé, ont cessé de vivre: tu ne les trouveras plus au lieu de la mission." "mais tu y verras encore quantité de malades qui attendent, disent-ils, ton arrivée pour mourir; ils bénissent le Grand-Esprit d'avoir été arrosés de l'eau de la prière, et ne craignent pas la mort. Mais il n'en est pas de même de ceux qui ne prient point. (les payens.)" "Ces la voyant la maladie, en sont épouvantés, et disent qu'ils ne prieront jamais. Ils ne veulent pas approcher de la Ste. Cabane ni laisser baptiser leurs enfants." "parce que, disent-ils, cela les ferait mourir." Tu ne les verras pas, ils sont tous cachés dans les bois aux alentours du fort, et plus que jamais ils boivent de la liqueur de *jeu* (*ichkotowabo*). Quelques-uns de ceux qui sont baptisés et qui avaient dit au Grand-Esprit: *je ne boirai plus*, ont recommencé à boire: c'est hiver, parce que les Payens leur ont dit qu'ils mourraient tous, s'ils ne buvaient plus. Ils nous ont aussi présenté plusieurs fois de la *biisson mauvaise*, mais nous n'en boirons jamais, nous aimons mieux mourir...!" Tandis qu'ils me parlaient, leurs yeux se remplissaient de larmes, et leur physionomie exprimait toute à la fois une douleur profonde, et une sainte résignation que je n'eusse pas même soupçonnée chez ces habitants des forêts, et qui ne se trouvent assurément que chez ceux qui ont été régénérés. Chacune des paroles que je venais d'entendre, avait été comme un glaive qui me perçait le cœur. Car, je dois vous l'avouer, Mgr. depuis que mes supérieurs m'ont envoyé pour évangéliser ces peuplades infortunées, je n'ai eu à cœur que leur propre bonheur, trouvant le mieux à les instruire et à me sacrifier pour elles. L'admirable résignation avec laquelle ces bons Néophytes supportent leurs souffrances; la foi et la piété qui les animent; à joie qu'ils font éclater en revoyant le prêtre; voilà Mgr. le baume dont se sert le missionnaire pour adoucir les douleurs que lui causent les maux de ses enfants. Lorsque nous fîmes à un mille du poste, nous aperçûmes tous ces bons Néophytes accourir sur le rivage; les hommes et les enfants ayant le fusil au bras et saluant notre arrivée par plusieurs décharges. Toute la mission avait fait treuve à sa douleur, et pris un air de fête. A voir ces excellents chrétiens, on eût dit que rien ne manquait à leur bonheur; mais hélas! j'eus bientôt occasion de voir qu'on n'avait pas exagéré dans le récit qu'on m'avait été fait de leur détresse. Si je m'adressais à un homme pour lui demander des nouvelles de sa femme et de ses enfants que je ne voyais plus, son silence mélancolique et de grosses larmes que je voyais couler le long de ses joues pâles et décolorées, semblaient me dire: "Mon Père, ils ont été pris le devant dans un monde meilleur, et je vais bientôt les y rejoindre!" On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait qu'il y a moins de sensibilité chez nos Indiens Néophytes que chez les hommes civilisés; je puis même assurer que j'en ai vu nulle part ailleurs autant de sensibilité jointe à tant de résignation. J'en ai rencontré quelques fois, assis sur les bords d'une rivière, les yeux baissés et pleins de larmes; l'air triste et abattu; se refusant à prendre aucune nourriture; (Ils avaient vu en quelques jours leur famille entière descendre dans la tombe) mais se consolent et reprennent courage, sitôt que le prêtre faisait briller à leurs yeux l'espérance d'une éternité bienheureuse. Le Missionnaire n'eût-il pas d'autres succès; il semblerait, certes, déjà plus que payé de ses fatigues. Il ne sera

jamais donné, ni au ministre protestant, ni au philosophe d'en faire autant...!
Les canots destinés à conduire le Père Arnaud et moi, à la Baie d'Hudson, ne devant partir que dans une douzaine de jours; je profitai de ce retard pour astroire et consolier ce bon peuple. Jamais, hélas! il n'avait eu autant besoin de consolation! Le Père Clément réalisa alors le projet, formé depuis plusieurs années, d'aller visiter un nouveau poste, appelé *Mattowagamingue*, situé à sept ou huit journées de marche, au nord-ouest de *Temisaming*. Le trajet en est extrêmement difficile. La rivière dans beaucoup d'endroits cesse d'être navigable; et lors on est obligé de porter le canot et le bagage à travers les bois, et cela l'espace de sept, huit, et quelques fois neuf milles. La comme ailleurs, la vue du Missionnaire fut un sujet de joie pour les uns et de terreur pour les autres. Ces derniers, s'étant aussi mis dans l'esprit que la présence du prêtre les ferait mourir, s'enfuyaient à son approche. Quelqu'un d'eux qu'il fit pour les persuader qu'il n'était venu que pour leur enseigner le chemin qui conduit au bonheur, plusieurs n'osèrent pas même lever les yeux sur lui. La plupart, néanmoins, manifestèrent la joie que leur causait l'arrivée de l'envoyé du Grand-Esprit, et firent tous leurs efforts pour s'instruire. Le P. Clément baptisa bon nombre d'enfants et plusieurs adultes. Un des principaux de cette tribu, que j'avais eu le bonheur de baptiser, il y a deux ans, au fort de Moose, et dont la ferveur ne s'est jamais ralentie depuis, n'a pas peu contribué par ses bons exemples, à faire naître une haute idée de notre Ste. Religion dans l'esprit de ceux de ses compatriotes que la magie et la passion pour les liqueurs fortes n'avaient pas entièrement éteints. La aussi j'espérai l'empire du démon s'ébranler bientôt; le missionnaire peut faire de fréquentes apparitions. Les démons chassés réitéraient plusieurs d'entr'eux avaient faites auprès de nous pour nous prier de nous rendre chez eux, et l'ardeur que la plupart ont eue à s'instruire, m'en est un sûr garant. Mais hélas! où sont les ouvriers? où sont les ressources? *Messis quibon n'ulta, operavit autem pauci!*... Je reviens à ma chère mission de *Temisaming*.

Je n'avais rien de plus pressé, en arrivant au milieu d'eux, que d'aller porter quelques paroles de consolation à ceux qui, retenus par la maladie, étaient dans leurs huttes cabanes; et le nombre en était grand. Mais je ne les avais pas encore tous visités, quand je fus moi-même attaqué d'une fièvre brûlante. L'aspect de la détresse de mes chers enfants, plus encore que les fatigues du voyage, avait occasionné en moi une révolution de bile. Le respectable M. Cameron, bourgeois du fort, avait eu la délicatesse de faire préparer un appartement dans sa propre maison pour me recevoir. Bientôt dès que les Indiens eurent connaissance de mon indisposition, mais n'ayant pas la permission d'entrer, on vint rôder en grand nombre, au tour de mon logement dans une attitude inquiète. Cependant j'eus de me transporter à la chapelle; et je pus commencer, tant bien que mal, les exercices de la mission. Oh! comme mes chers Néophytes s'empresaient d'accourir à la *Sainte Cabane* au premier son de la clochette! Quelques uns s'y rendaient en se traînant, d'autres s'y firent apporter, et tandis que j'offrais l'adorable sacrifice, ces spicettes ambulantes faisaient encore retentir l'air de leurs cantiques sacrés. Il y avait dans le son de leurs voix quelque chose de si mélancolique que j'avais de la peine à comprimer mes sanglots. Il me semblait entendre comme un cantique funèbre retentir à mes oreilles. C'était comme le chant du cygne, précurseur de la mort: C'était le cantique de la délivrance! Lorsque je fus envoyé pour la première fois vers ces peuplades malheureuses, mon dessein était bien, sans doute, de m'associer à leur douleur aussi bien qu'à leur joie; mais je ne soupçonnais pas alors que cela put me devenir si naturel. C'est pour moi un besoin aussi bien qu'un devoir. Ce n'était pas, au reste, ceux qui m'entouraient alors qui excitaient le plus ma compassion, leur état me paraissait digne d'envie; trois dans la même journée expirèrent dans mes bras, unis des sacrements de l'Église, et portant vers le ciel un regard où se peignaient l'espérance et l'amour. Mais ce qui excitait ma douleur, c'était la pensée qu'un certain nombre d'infidèles, en proie à une terreur panique, et atteints, eux aussi, par l'épidémie, ne voulaient pas approcher du lieu de la mission. On m'avait averti qu'il y en avait quelques uns cachés dans les bois, à une certaine distance du poste; j'y courus, et j'y trouvai quatre familles, ces infortunés frappés d'épouvante, à mon aspect, comme à celui d'un être maléfisant, s'enfuyaient à la hâte. Il ne resta dans les cabanes que ceux que leurs infirmités y retenaient forcément; de ce nombre était une femme, jeune encore, mais vieillie par le désordre. Depuis plus de cinq ans, nos efforts pour la faire rentrer en elle-même, avaient été infructueux. L'année dernière, elle était encore robuste, mais le printemps, quand nous la revîmes, nous la recon-

naissions à peine, tant elle était changée. Attaquée d'un marasme qui la poussait à grand pas vers la tombe, elle ne se le dissimulait pas; mais plus elle sentait sa fin approcher plus elle redoutait de se trouver avec elle-même. Elle était à peu près suffisamment instruite pour pouvoir être baptisée, mais l'idée que le baptême, et même la présence du prêtre ternirait sa mort, la glaçait d'épouvante. Oh! Mgr. il faut être témoin de pareilles scènes pour s'en faire une juste idée. Ne pouvant fuir ma présence comme avaient fait les autres, elle prit le parti de demeurer insensible à tout ce que je pourrais lui dire. Couchée la face contre terre, elle ne voulait ni me répondre, ni même lever les yeux sur l'image du Sauveur que je lui présentais. Elle ne put toutefois empêcher que des paroles tantôt terribles, tantôt consolantes que je lui adressais, ne vinssent frapper ses oreilles. C'était le seul moyen qu'elle eût laissé en mon pouvoir pour faire entrer le répitier dans son âme. Elle s'obstina néanmoins à garder le silence. Deux autres auxquelles je m'adressai ensuite, et dont l'une était sa mère, ne témoignèrent pas de meilleures dispositions. Constamment frappées de la pensée qu'une prompt mort serait le suit de nos conférences, elles étaient non moins terrifiées de ma présence que j'étais moi-même affligé de leur déplorable état. Lorsque, après une longue exhortation j'essayai de leur demander si elles ne seraient pas bien aise de recevoir le baptême. "Non, me répondaient-elles, cela nous ferait mourir." Voyant mes efforts inutiles sur les âmes timides; je les quittai, m'enfonçant dans l'épaisseur de la forêt, l'âme accablée de tristesse; là je me jette à genoux au pied d'un arbre, et m'adressant à mon refuge ordinaire, je suppliai *Marie Immaculée*, de s'intéresser auprès de son fils adorable pour ces malheureux, qui venaient de refuser sa médaille que je leur présentais. Je promis de célébrer une messe en l'honneur de son très saint cœur. Oh! ma Bonne Mère, vous entendîtes mes soupirs...! Je me relevai le cœur soulagé, et me dirigeai vers la chapelle; c'était l'heure de la prière. Tous mes Néophytes m'y attendaient. "Mes enfants, leur dis-je, j'ai quitté, vous le savez, mes parents, mes amis, ma patrie pour venir dans vos forêts, apprendre vos langues, partager vos peines, et vous enseigner le chemin du bonheur: votre âme m'est plus chère que ma propre vie, et pourtant, il y en a encore parmi vous qui ne veulent pas prier, ni se faire baptiser: ils ne veulent pas écouter la parole du Grand-Esprit, et ils sont malades. Encore quelques instants, et ils seront perdus pour jamais! Demandons tous ensemble, à la Bonne Marie, qu'elle prie son fils Jésus de leur faire miséricorde." Il n'en fallut pas davantage; vous eussiez été édifié, Mgr. en voyant cette pieuse congrégation tomber à genoux et d'une voix émue, adresser à Marie cette touchante prière que je traduis mot à mot:

" Souviens-toi, ô Marie, que nous, qui habitons les forêts, sommes les enfants de ton fils Jésus aussi bien que ceux qui habitent dans les grands villages, puisqu'il nous a tous créés, et qu'il est mort sur le bois pour nous retirer du feu de l'abîme. Nous étions bien malheureux, avant de connaître la Ste. prière de ton fils Jésus, et la robe noire est venue nous l'enseigner. Mais il y a encore beaucoup de nos frères ensevelis dans la nuit profonde de la magie, et qui ne veulent pas prier. De grâce, ô Marie, intercède pour eux, auprès de ton fils, pour qu'il leur enlève leurs cœurs qui sont bien dans. Nous te le demandons, car nous savons que tu es bonne et puissante." Des prières si ferventes et si pures devaient être exaucées. Le lendemain après la messe je pris le nouveau sentier de la forêt. A mesure que j'approchais du petit campement, mon esprit flottait entre la crainte et l'espérance; mais j'eus bientôt occasion de voir que Marie avait écouté les vœux de ses enfants. J'étais encore à quelque distance de celle qui la veille n'avait voulu ni me voir, ni m'entendre, quand je la vis se traîner pour venir à ma rencontre. Sa mère était présente et parut prêter une vive attention aux paroles que m'adressa la malade, avant même que je l'interrogeasse. Ces paroles se s'effacèrent pas de mon souvenir, les voici: "Hier, mon père, je ne voulais pas écouter lorsque tu me parlais de la religion du Grand-Esprit, mais quand tu as été parti, j'ai été plus souffrante. Que la nuit ma pauvre longue! J'avais peur de mourir avant d'être baptisée, parce que je savais bien que je ne pourrais pas aller voir le Grand-Esprit dans sa grande lumière" (le Ciel) Puis, s'adressant à sa mère, "Tu sais, ma mère, lui dit-elle, que je t'ai appelée trois fois durant la nuit!" La mère qui, pendant ce préambule avait paru toute absorbée, leva la tête, jeta un regard compatissant sur sa fille, fit un signe affirmatif et retomba dans ses réflexions. La malade ajouta: "Oh! c'est qu'il me semblait toujours que j'allais tomber dans le feu de l'abîme! voilà pourquoi je t'ai appelée." Voyant qu'elle n'avait plus que peu de temps à vivre, car les quelques paroles qu'elle avait dites l'a-

vaient entièrement épuisée, je la disposai au baptême qu'elle reçut avec toutes les marques d'une foi ardente et d'un repentir sincère, baisant tout à tour la petite croix, et la médaille que je lui donnai et qu'elle avait refusé la veille. Ce fut sa vieille mère qui courut à la rivière puiser l'eau pour le baptême, et ce fut elle aussi qui, après le baptême l'engageait à remercier le Seigneur. "Oh! mon père, me dit la jeune Néophyte, sitôt que je pourrai marcher, je veux aller à la *Sainte Cabane*, pour que tu me fortifies avec la Ste. graisse de bois (les stes. huiles.) Cependant ajouta-t-elle, je crois qu'il est prudent de cacher encore quelque temps mon baptême aux infidèles, parce que si je venais à mourir, ils diraient que c'est ce qui m'a tué." Vous voyez, Monseigneur, que notre ministère, parmi les sauvages, est toujours assaisonné de vinaigre et de miel. Je passai plus de quatre heures avec ce rédit infect, mais que les 4 heures eurent d'atrait pour moi! jamais il ne sera donné aux mondains de le comprendre...! Dans la lettre que j'adressai, l'année dernière à Mgr. de Bytown, je lui marquai qu'un sauvager infidèle avait été sur le point de me tirer un coup de fusil. Eh bien! cette jeune Néophyte était sa propre sœur! Tous mes chrétiens partagent ma joie lorsqu'ils apprennent qu'elle était baptisée et sa mère catholique. Quelques jours après elle rendit l'esprit à son créateur, dans les plus beaux sentiments d'amour et de résignation.

Onze jours s'étaient déjà écoulés depuis que nous étions à *Temisaming*. Tous les chrétiens avaient pu participer au bienfait de la mission: il y eut cependant encore plusieurs infidèles qui ne voulurent pas s'y rendre. Les canots se trouvant prêts, nous quittâmes ce poste le dix du mois de juin. Nous étions accompagnés de 22 Sauvages, dont 5 du lac *Nipissingue*. Toute la mission se réunit sur le rivage et une décharge de 50 coups de fusil se mêla aux cris d'adieux, et sembla porter jusqu'au Ciel nos vœux réciproques.

Je vis, en passant au lac *Abbitibi*, mes chers Indiens de cette tribu. Je leur annonçai que le Père Clément serait chez eux sous peu de jours; je baptisai leurs enfants et je bénis la tombe de plusieurs fervents Néophytes qu'une mort prématurée avait durant l'hiver, enlevé à l'édification de leurs frères. Je visitai aussi le tombeau solitaire d'un vieillard respectable, qui depuis 45 ans vivait dans cette place en qualité d'agent pour l'honorable Compagnie de la Baie-d'Hudson, et qui venait de terminer sa carrière. En contemplant cette tombe, qui recèle les cendres d'un gentil-homme qui fut toujours plein de bonté pour moi, je ne pus m'empêcher de donner des larmes à sa mémoire. J'aurais bien voulu aussi lui donner des prières, mais hélas! il est mort dans une religion qui ne l'utilité après le trépas...! Descalante doctrine, qui ôte à un ami jusqu'au moyen de payer à son ami et bienfaiteur une dette si douce de reconnaissance!!! J'eusse donné beaucoup pour le conserver longtemps à la tendresse des Indiens de cette tribu, car tous le regardaient comme un Père; et de fait, il les aimait comme ses enfants. En voici une preuve: lorsque, l'hiver dernier, il vit que plusieurs étaient morts ou mourants; il sortit de chez lui, s'assit sur la place par un froid de 32 degrés, versa un torrent de larmes, et ne cessa que pour mourir. C'est ce que m'ont raconté, en pleurant, les Indiens eux-mêmes.

Nous ne séjournâmes que deux jours dans ce poste, puis nous nous embarquâmes pour la Baie-d'Hudson, jamais dans mes voyages je n'avais goûté tant de bonheur, parce que jamais je n'avais eu à ma suite un si grand nombre de mes enfants. Outre les 22 dont j'ai parlé, dix du *Grand-Lac* et trente d'*Abbitibi* vinrent grossir le cortège. C'était une véritable mission ambulante. Tous les soirs nous nous révisions au pied d'un arbre, et là nous entendions un despieux cantiques que nous avons traduits du français en leur langue naïve et véritablement poétique, et des milliers d'échos le répétaient au loin. Comment redire à V. G. les sentiments divers qu'éprouve le Missionnaire lorsque, un peu après minuit, à la clarté douce et majestueuse d'une aurore boréale, au pied d'une cascade, où sur les bords d'une mer magistrale, il célèbre le sacrifice auguste et redoutable des autels! Comment redire avec quelle émotion, il s'écrite alors au souvenir de tant de pères ingrats qui habitent la terre de civilisation: "Bénissez le Seigneur, vous tous habitants des forêts, puisque plusieurs de ceux qu'il a comblés de tant de bien le blasphément sans cesse..."

Le 21 juin nous arrivâmes au fort de Moose où durant dix jours je continuai la mission commencée en chemin. Les Indiens de ce poste au nombre de 45 à 50 familles ont un peu près tous été baptisés par un ministre méthodiste, qui y a résidé 8 ans. Le non-Bible que qu'ils ont reçu est à peu près la seule marque qui les distingue des infidèles, chez les hommes surtout. Je n'y ai vu ni plus de vertus morales ni plus d'instruction religieuse. Plusieurs néanmoins m'ont manifesté un désir sincère de connaître et d'embrasser notre

sainte foi. Ils s'empressèrent de m'apporter leurs enfants nouveaux nés pour que je les baptisasse, et se font gloire de leur faire porter une Médaille de Marie suspendue à leur cou. La vue de la croix que nous avions plantée dans l'une des plus belles positions de l'île où le fort est bâti, était bien propre à faire sur leurs esprits une impression salutaire.

Le dimanche qui suivit notre arrivée, nous fîmes une procession solennelle à cette croix. Nos Néophytes, venus des autres postes, marchaient en bon ordre, en chantant des cantiques. La nouveauté du spectacle y avait attiré tous les protestants qui résidaient au poste. Lorsqu'ils eurent entendu l'explication du culte que les catholiques rendent à la croix, ils tombèrent à genoux, j'en vis plusieurs qui versaient des larmes en attendant chanter l'hymne si touchante *Vexilla Regis* (*Wabamata Tchippoyatik*). La cérémonie terminée, ils me dirent : "Nous n'avions encore rien vu de si beau. Ne feras-tu pas encore une fois cette sainte promenade avec nous ?" Il faut au sauvage, peut-être plus encore qu'à tout autre, quelque chose de sensible, pour l'élever à Dieu. Od ! qu'ils sont donc compatibles, ceux qui par de vaines subtilités, le dégoûtent du sublime irrésistible qu'ils trouveraient dans la majesté du culte catholique !... — *A continuer.*

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 15 JANVIER 1850.

Le Witness

Depuis quelque temps cette feuille sectarienne se plaît à catéchiser les catholiques canadiens, et à les tancer vertement, pour ne pas dire insolument.

Le Witness trouve fort mauvais que les catholiques envoient leurs enfants à l'école des frères de la doctrine chrétienne, c'est grand dommage, en effet, qu'ils ne les envoient pas au *Sabbath School* de quelque une des sectes protestantes de la ville. Nous dirons à l'éditeur du Witness qu'il n'est pas digne de dénoncer les cordons des soutiers d'un de ses héros, les enfants du vénérable De Sales. L'abnégation et le dévouement du "cher frère" en font un géant en comparaison duquel le Witness ne sera jamais qu'un misérable pygmée.

De plus, le Witness trouve fort à redire à ce que les catholiques donnent des marques de respect, de confiance, et de soumission religieuse à leur clergé. Selon lui, cette confiance n'est qu'une servitude morale, "mental bondage" indigne d'hommes libres et éclairés.

Puisque le Witness paraît avoir le goût du prêché, nous le prions de se borner à prêcher à ses gens, si toutefois il peut y en avoir d'assez simples pour écouter, et d'assez crédules pour croire ses jérémiades sur le "mental bondage" des catholiques du Canada. Au reste, si la conscience ne suffit pas au Witness pour l'engager à juger les catholiques et leur clergé d'après leurs actes publics, et non d'après les portraits fantastiques que font d'eux ses préjugés de sectaire, nous en appelons au moins au sentiment des convenances, dans l'espoir que le Witness est peut-être encore susceptible de l'apprécier.

L'éditeur du Witness se révolte contre l'influence catholique, — pauvre homme ! il faut pourtant qu'il en prenne son parti, et qu'il tâche d'avoir le bon esprit de cacher sa mauvaise humeur. Par pitié pour son ignorance, nous allons consacrer cinq minutes à lui faire un petit bout de catéchisme, afin de l'encourager à supporter avec un peu plus de résignation ce qu'en sa qualité d'hérétique il a le mauvais goût d'attribuer à la superstition.

Il y a 1800 ans et plus que le Sauveur du monde établit lui-même la Hiérarchie catholique ; c'est donc une institution divine, n'en déplaise à maître Witness. — En constituant cette Hiérarchie, J. C. dit à tons ceux qui devaient en faire partie, "Allez, enseignez ; Je serai avec vous jusqu'à la consommation du monde. — Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise." — Depuis ce temps la Hiérarchie catholique a enseigné le monde, et l'a civilisé. Elle était à l'avance depuis quinze cents ans avant que, le nom de protestant fut connu — depuis ce temps, ceux qui l'ont écouté, ont écouté J. C. — et ceux qui l'ont méprisé, ont méprisé J. C.

Or, il est arrivé que l'immense majorité du genre humain, avant et depuis que l'orgueil et ses passions eurent inventé le protestantisme, a écouté avec soumission cet enseignement de la Hiérarchie Catholique ; et par une conséquence naturelle l'a environnée de respect et d'honneur, comme enseignant au nom et avec les pouvoirs de J. C. lui-même. — Les choses en sont encore là en ce moment, et il n'est toujours de la sorte "jusqu'à la consommation" selon la promesse du Sauveur. — Voilà l'unique source de l'influence du clergé catholique.

Pendant dix-huit siècles, les hérétiques de toute couleur se sont usés en voulant détruire cette influence divine, — ils n'ont fait que la grandir et la consolider de plus en plus.

Ainsi le passé nous rassurerait déjà suffisamment sur l'avenir, quand même nous n'aurions pas les promesses de Jésus-Christ. Nous croyons donc qu'aujourd'hui, en dépit des efforts de l'hérésie allié partout au *philosophisme*, la Hiérarchie Catholique n'est pas devenue tellement impuissante, tellement dépourvue de la grâce de Dieu, qu'elle ne puisse continuer à exercer sur le monde la grande et salutaire influence qu'elle y a toujours exercée. Que si le Clergé Catholique du Canada a su part de cette influence, c'est qu'il fait partie intégrante de cette magnifique et inviolable Hiérarchie à laquelle J. C. a dit : "Comme mon Père m'a envoyé, Je t'envoie — va donc, enseigne les nations — je serai avec toi jusqu'à la fin..."

L'éditeur du Witness ignorait apparemment ; en ce cas nous parlons à son ignorance, et aux préjugés vulgaires de la petite secte dont il est l'organe témoin en ce coin du monde ; mais comme nous n'avons pas le temps de lui faire le catéchisme, nous le référons aux ouvrages des Newman, des Oakley, des Digby, des Faber, des Brownson, et de cette foule d'autres écrivains célèbres des différentes sectes protestantes, qu'une étude réfléchie a conduits, avec l'assistance de la grâce, à reconnaître la nécessité de cette divine influence de la Hiérarchie Catholique, et à accepter avec bonheur et soumission son enseignement qui seul conduit au salut.

Nous apprendrons de plus au Witness que l'influence du clergé catholique, au Canada, est toute spirituelle, toute morale, et qu'il lui tire toute entière exclusivement de la force de la vérité. Il ne songe nullement à l'exercer par la contrainte, et les voies ténébreuses que le Witness lui prête gratuitement pour ramuser ses dupes ; et nous avons le droit d'appeler CALOMNIATEURS ceux qui inventent contre lui de si méprisables imputations.

Le Witness blasphème contre le catholicisme, et calomnie son clergé et ses œuvres : C'est son métier, comme c'était celui des Scribes et des Pharisiens. Déjà, plusieurs fois ce faux témoin a été convaincu de mensonge ; mais son ignorance et sa haine de sectaire le rendent incapable d'apprécier le vil métier qu'il exerce sur cette terre catholique qui lui a donné l'hospitalité. Nous le prenons en pitié, et nous plaignons les pauvres dupes qui se nourrissent de la triste pâture qu'il leur sert. — Mais tournons le dos à ce faux témoin, passons notre chemin. Au fait nous lui avons déjà fait beaucoup trop d'honneur en nous arrêtant un instant pour nous occuper de lui.

BULLETIN.

Congrès Américain. — Discussion concernant l'Autriche. Le *London Morning Advertiser* sur les affaires au Canada. — Ce qu'on pense de l'Annexion à Washington. — La santé de M. Buchanan etc. — La lettre de M. McConnell à ses constituants.

Vendredi dernier le Sénat Américain a repris la discussion sur l'Autriche au point où M. Cass l'avait laissée la veille.

C'est M. Hale qui a ouvert cette partie de la séance, nous dit le *Courier des Etats-Unis*, par un discours plein de verve et de causticité. M. Hale ne combat point la motion de son collègue ; tout au contraire, il a été ébahé, ravi de l'éloquent appel prononcé par M. Cass, au nom de l'humanité. H est d'accord avec lui sur tous les points, et ne doute point que l'initiative prise dans cette question par le sénateur d'Alabama ne lui vaille une renommée bien autrement vaste que celle dont il jouit maintenant. Seulement, M. Cass s'est servi d'un mot malheureux dans le libelle de sa motion : il y parle de "l'opportunité" (*expediency*) qu'il y aurait à rompre les relations avec l'Autriche ; c'est "convenience" (*propriety*), qu'il aurait fallu dire. Rapproché des statistiques par lesquelles le champion de la Hongrie a fait ressortir l'insignifiance commerciale de l'Autriche, le mot "opportunité" semble dire que les Etats-Unis peuvent se donner à peu de frais le plaisir d'une rupture.

A part cette critique, M. Hale goûte fort l'idée de voir le sénat américain se constituer en haute cour de justice des gouvernements et des nations : ce sera là un beau titre aux yeux de l'histoire. Mais il faut s'attacher tout d'abord à une puissance redoutable, et pour cela M. Hale choisit la Russie. Outre sa tyrannique intervention contre les Hongrois, on aura à lui demander compte des exils en Sibirie et du tort de la Pologne. Puis viendra l'Angleterre, qui devra répondre de l'oppression de l'Irlande. Ensuite la France, puis l'Espagne ; bref, toute la chrétienté. Cette tâche grandiose achevée, ce sera le tour des Etats-Unis de chercher un tribunal ; mais où le trouveront-ils ? M. Hale ne voit guère que le sultan, déclaré par M. Cass meilleur chrétien que la plupart des souverains de la terre, qui pût se charger du rôle de grand-juge. Or, que dirait-il s'il apprenait qu'à Washington, dans la capitale de la plus éclairée des républiques, on vend des hommes, des femmes et des enfants ? L'orateur ne craint qu'une chose : c'est qu'en dernière analyse, le sultan ne se trouve être non-seulement meilleur chrétien, mais encore meilleur républicain que les Etats-Unis.

Il était impossible de tuer la proposition de M. Cass, au point de vue de son dévouement officiel, d'une manière plus spirituelle en même temps que plus perfide. La parole de M. Hale est comme ces traités qui étouffent entre leurs bras l'ami qu'ils affectent d'embrasser. M. Henri Clay a pris ensuite la parole, et son discours, véritable événement parlementaire, a reporté la question aux hauteurs politiques que lui avait fait quitter un instant l'ironie de M. Hale.

La proposition, soit sous sa forme primitive, soit avec l'amendement de M. Hale, paraît à M. Henri Clay de la plus haute importance, attendu qu'elle touche aux points les plus sérieux des relations internationales. Elle ne demande pas simplement en effet le rappel du ministre des Etats-Unis, mais encore le renvoi d'un ministre étranger, qui se trouve depuis longtemps à Washington. Pourquoi avoir proposé cette proposition sous forme d'une demande d'enquête ? Les faits sur lesquels le sénateur du Michigan [M. Cass] l'a basée, sont historiques ; le commencement de la guerre et les châtements qui en ont suivi la conclusion, sont parfaitement connus du sénat et du pays. La proposition doit donc être considérée exactement comme un engagement positif à prendre une détermination sur le point essentiel de la résolution. Le sénat est aujourd'hui aussi bien préparé que jamais à décider s'il faut suspendre les relations diplomatiques.

M. Clay, revenant aux paroles éloquentes de son collègue du Michigan a peint les souffrances des Hongrois, affirme qu'il y a pour témoigner l'horreur qu'inspire la conduite de l'Autriche, un moyen qui serait bien plus profitable aux victimes de la tyrannie. Que l'honorable sénateur présente un projet pour donner aide et secours aux exilés qui fuient la persécution et viennent chercher un asile sur cette terre hospitalière, et M. Clay sera prêt à l'appuyer de toutes ses forces. Au lieu de suspendre les relations avec l'Autriche, que l'on envoie à Vienne quelque citoyen éclairé qui commande la confiance du pays ; l'honorable sénateur du Michigan lui-même serait parfaitement propre à une pareille mission ; qu'il emploie son influence et ses efforts à défendre par d'énergiques représentations les Hongrois opprimés, et à obtenir pour eux les égards les ménagements le respect auxquels leur héroïsme leur donne un droit incontestable.

Le but des missions à l'étranger n'est point de travailler à l'avantage des nations où elles sont envoyées, mais bien de protéger les intérêts américains. L'horreur que nous causent les cruautés de l'Autriche et son odieux oubli des droits sacrés de la Hongrie, doit-elle faire sacrifier ce que l'on doit aux négociants et aux marins américains ? L'autorité des citoyens de l'Union des avantages qui peuvent découler pour eux des relations diplomatiques ? Aucun raisonnement ne saurait justifier l'adoption d'une semblable conduite.

Si d'ailleurs on se décidait à prendre en cette circonstance le parti d'une rupture, ne serait-ce pas plutôt avec la Russie qu'elle devrait avoir lieu ? Avec la Russie qui, sous un prétexte frivole, est intervenue pour briser l'indépendance hongroise au moment même où elle était presque conquise !

M. Clay démontre ensuite, par des raisonnements pleins de force et par des exemples bien choisis, que si l'on accepte le principe qui empêche la résolution de M. Cass, il sera impossible de poser des limites ou des restrictions à son application. La sanction qu'il faudrait infailliblement donner, serait en contradiction directe avec la politique professée et pratiquée par Washington, aussi bien que par les administrations qui lui ont succédé jusqu'à ce jour. "Si nous devenons, dit l'orateur, les censeurs des nations, où nous arrêtons-nous, et pour quel nous en tien-irions-nous à la Hongrie seule ? Pourquoi ne prions-nous pas en maia la cause de l'Irlande ? Et mieux encore la cause de la malheureuse Rome dont on a tout à l'heure prononcé le nom ?" (a) M. Clay en terminant exprime l'espérance que le sénat n'entrera point dans la périlleuse carrière où on voudrait le pousser et qu'il rejettera sans hésitation la proposition qui lui est soumise.

M. M. Foote s'est porté beaucoup plus sincèrement que M. Hale ne l'avait fait la veille, le champion des doctrines de M. Cass. Il a déclaré en premier lieu que la résolution, dans sa formule actuelle, se borne à demander une enquête et n'entraîne aucune des conséquences de rupture ou de guerre que l'on semble y entrevoir. Quelque soit l'avis du sénat sur la conduite à suivre en dernier ressort, il ne doit être unanime sur cette mesure préliminaire. M. Foote s'étonne donc de l'opposition manifestée par M. Clay et M. Hale. Ce dernier se récrie : bon de la combattre, il a soutenu la proposition de M. Cass. — Je sais, reprend l'orateur avec sa franchise habituelle, que vous vous entendez parfaitement à cacher le serpent sous les fleurs." Abordant ensuite la question à fond, M. Foote repousse les considérations présentées par M. Clay, en s'appuyant sur des paroles prononcées en d'autres temps par cet homme d'Etat lui-même. Il demande instamment au sénat "Punir la tyrannie autrichienne la honte de la réprobation américaine."

Un journal de Londres, le *Morning Advertiser* contient le paragraphe suivant sur les affaires du Canada. Le *Herald* de cette ville dit que la feuille anglaise est généralement bien informée et qu'en cette occasion l'information a un air officiel. Le *Pilot* dit que le journal en question n'a aucune importance et n'est l'organe d'aucun parti en Angleterre, et que le paragraphe contenu dans ce journal a probablement été fabriqué par quelque annexionniste qui en connaissait la fausseté et l'absurdité. — Lisez plutôt :

"Le Cabinet a sous considération en ce moment la question de l'abandon du Canada. La conclusion à laquelle on est arrivé est que l'Angleterre ne perdra rien, si les Canadas peuvent réaliser leurs vœux d'annexion. Au contraire elle y gagnerait. C'est un fait bien constaté que jus qu'à présent les dépenses de la connexion ont de beaucoup excédé les avantages qu'on a pu en retirer. C'est pour nous une dépense annuelle de £800,000. Qui peut nous dire que nous en retirons l'équivalent ? On peut débattre la question de savoir si nos exportations aux Canadas n'augmenteraient pas avec l'annexion ?

Dans tous les cas, nous parlons avec prudence et conseil quand nous disons que ce pays ne perdrait rien par la séparation du Canada. C'est là certainement la conclusion à laquelle les ministres sont arrivés, après la plus sérieuse et la plus longue délibération. Ils sont résolus d'agir d'après cette conclusion. Quand la session parlementaire sera venue, nous verrons la chose rendue publique et nous connaîtrons les raisons qui ont décidé les ministres à en venir à cette conclusion."

Nous devons dire que nous ne croyons pas un mot du paragraphe ci-dessus. Si une délibération aussi sérieuse et importante avait eu lieu, ce ne serait assurément pas le *Morning Advertiser* qui en aurait eu le premier commencement. Mais d'ailleurs nos lecteurs ont dû voir par les extraits que nous leur avons donnés, il y a quelque temps, du *Times*, du *Chroni-*

(a) Pour ce qui regarde Rome, nous n'avons pas besoin d'observer que nous différons d'opinion avec M. Clay.

de la *Daily News* et d'autres grands organes de l'opinion publique en Angleterre que l'idée de l'annexion du Canada aux Etats-Unis n'est pas du tout en faveur. On sait aussi que les membres actuels du cabinet sont fortement opposés à toute idée de séparation. Le *Pilot* de ce matin demande au *Herald* pourquoi, s'il est si content et satisfait des idées du ministère anglais sur l'annexion, il n'a pas publié la réponse qu'a faite récemment Lord John Russell à la députation qui s'est présentée à lui de la part des annexionnistes du Canada ? Il paraît que la réponse du premier ministre a été courte et honnête et n'indique pas la moindre velléité d'abandonner de sitôt la colonie.

Un coté de Washington, la perspective des partisans de l'annexion ne paraît pas meilleure. "Les obstacles que les annexionnistes auront à vaincre dit un correspondant de l'*Examiner* de Toronto, sont nombreux et considérables. Les gens ici commencent à se désoler et s'en occupent encore moins. Ils disent, le mépris aux lèvres, que ceux qui sont capables de bruler leurs Chambres législatives, d'insulter leurs Gouvernements et leurs femmes, ne sont pas dignes de jouir d'institutions libres. L'indifférence la plus complète et les préjugés les plus obstinés s'opposent ici aux vœux des annexionnistes. De plus, la lutte entre le nord et le sud est trop ardeente maintenant pour qu'elle permette aux Etats du Nord d'augmenter leurs forces par l'addition de nouveaux territoires."

Rien de nouveau de Toronto. Aux derniers avis, M. Baldwin était bien mieux et on espérait sa prochaine convalescence.

Il doit y avoir mardi, le 29 janvier, en cette ville dans la maison ci-devant occupée par la législature rue Notre Dame, un grand bal de charité. On dit que ce sera la plus grande fête de la saison.

La lettre de M. McConnell le représentant de Stanstead à ses électeurs, est publiée par les journaux anglais de cette ville. Il expose au long les raisons qui lui font donner son adhésion la plus complète aux manifestes annexionnistes de Montréal. Il s'engage à soutenir le mouvement par tous les moyens en son pouvoir.

Hier ont lieu à la Congrégation, une fête bien intéressante à pour célébrer l'anniversaire de la mort de la St. Marguerite Bourgeoise, fondatrice de cette communauté. Nous remettons à notre prochain feuillet la correspondance : "Bout de charité infantine," qui nous en donne le détail, parce que le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui.

Conversion.

Le 11 décembre 1849, le Capitaine George Colard, de Walthamston. (Essex) le dernier descendant de l'une des plus anciennes familles d'Angleterre, fut reçu dans le sein de l'Eglise catholique, par le Rév. E. Barron, et fit profession publique de cette Foi dans laquelle ses ancêtres ont vécu et sont morts à Walthamston, pendant les quatre premiers siècles qui ont précédé la présente réforme.

Tablet.

Nous prions de nouveau instamment nos abonnés de vouloir bien nous payer ce qu'ils nous doivent. Les personnes qui retiennent le prix de leur abonnement depuis deux ans et quatre ans, doivent particulièrement faire attention à notre demande. Il n'est pas honnête de recevoir un journal sans le payer. Nous regrettons d'autant plus d'abus dont nous nous plaignons, que nous voyons par nos desirs d'ameliorations typographiques, et autres totalement paralysés.

Nous supprimons, aujourd'hui, le Feuilleton des *Mémoires*, afin de publier plus promptement l'intéressant rapport du Rév. P. Laverlochère, O. M. J., sur sa mission de la Baie d' Hudson. Aussitôt que nous aurons achevé la publication de ce document, dans notre feuille, nous en ferons un pamphlet, qui sera distribué aux Associés à l'œuvre de la Propagation de la Foi, et que tous ceux qui désireront se procurer et conserver cette relation, à la fois simple et attachante, pourront acheter à ce Bureau et ailleurs, comme il sera annoncé.

La religion en Chine.

Nous trouvons dans l'*Osservatore Romano* des détails intéressants sur la situation légale de la religion en Chine depuis 1847. Le manque d'espace nous oblige à ne donner qu'un extrait de cet article, que nous eussions aimé à traduire en entier :

"Quand M. de Lagrenée arriva à Macao, Mgr. de Besi, évêque de Canope et administrateur apostolique de Nankin, s'empressa de lui adresser un Mémoire où, lui rappelant les persécutions dirigées contre les chrétiens par les empereurs Kien-Long, Kia-King et leurs successeurs, il demandait son appui auprès des autorités chinoises qui (sa longue expérience l'en rendait certain) ne sauraient pas résister à une réclamation énergique du représentant d'une grande puissance. Les procureurs des diverses missions joignirent leurs instances à celles du Prêlat.

"M. de Lagrenée, encouragé par ces démonstrations dans le désir qu'il avait de protéger efficacement la religion chrétienne, posa nettement la question au grand envoyé, membre de la famille impériale de Ki-Ing. On éleva mille difficultés : car faire droit à cette réclamation, c'était condamner la conduite des *filz du ciel* persécuteurs ; M. de Lagrenée tint bon et l'empereur. Dans l'espace de peu de mois, trois décrets furent rendus en faveur des chrétiens, et malgré la défense faite aux étrangers de pénétrer dans le Céleste Empire pour y propager la religion, les lois persécutrices sont abrogées et la liberté du culte accordée.

"Le troisième décret, signé avec le pinceau rouge, à Pékin, par l'empereur, le 25 de la 1re lune de la 26e année de son règne

(20 février 1846), déclare, entre autres choses, que "la religion du Seigneur du Ciel, instruisant les hommes à bien faire, diffère essentiellement des sectes dangereuses qui sont élevées dans l'empire ; — qu'en conséquence, on accorde à cette religion une entière tolérance ; — qu'il est convenable d'accorder de plus en plus en sa faveur ce qu'on demande dans les circonstances actuelles ; — que toutes les églises anciennement bâties, au temps de l'empereur Kan-Hi, encore sur pied, seront rendues aux chrétiens, avec les terres annexes, excepté celles qui auraient été converties en pagodes ou en maisons particulières ; — que les mandarins qui persécuteraient les chrétiens, après le présent édit, seront traités en magistrats prévaricateurs."

"Dès que Mgr de Besi eut connaissance de ces décrets, il prit la résolution d'en presser lui-même l'exécution auprès du grand mandarin, qui, despotique, ainsi que les autres, dans sa province, pouvait bien éluder les lois impériales par un vague ou par la ruse.

"C'est à Xan-Hai que l'Evêque vint trouver le magistrat suprême. Vêtu à l'européenne, avec les insignes de la dignité épiscopale, il se rendit à l'audience, accompagné par les consuls d'Angleterre et de Danemark. Sa réception fut des plus solennelles : musique, décharges d'artillerie, grand cortège, cérémonies de l'étiquette la plus fastidieuse, rien n'y manqua. Le mandarin le traita d'égal et descendit pour le recevoir au sortir de sa demeure.

"La réponse du magistrat chinois fut des plus favorables. Le lendemain, il rendit visite à l'Evêque et lui fit les offres les plus larges de service. Depuis lors, les rapports furent fréquents ; et Monseigneur en tira si bien parti pour la propagation de l'Evangile, que dès la première année plus de mille Chinois reçurent le baptême ; et si, dans quelque canton les infidèles vexèrent les chrétiens ou les catéchumènes, prompte justice en fut faite.

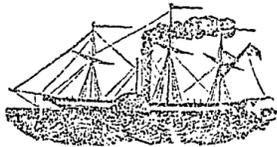
"Quat aux églises, l'Evêque eut beaucoup à faire. Il y en avait une bâtie par les Européens à Xan-Hai. Le prelat la réclama, quoiqu'elle eût été convertie en pagode ; car, disait-il, n'ayant pas été élevée aux frais des nationaux, elle ne rentre pas dans l'exécution établie au décret. — Grands débats — le mandarin craignait la colère de l'empereur, craignait une sédition, craignait de déplaire à l'Evêque... Enfin on s'arrêta à un moyen terme. Mgr. de Besi, assisté d'une commission de mandarins inférieurs, put choisir dans les faubourgs de la ville les terrains nécessaires à une église, un hôpital, une maison d'orphelins et un cimetière. L'expropriation fut faite, et un bonze, enuagé déclaré des chrétiens, ayant voulu mettre obstacle à la vente, reçut soixante coups de bâton. Le lendemain, le grand mandarin fit savoir à l'Evêque que les difficultés étaient aplanies, qu'il avait fait venir le bonze et lui avait donné l'avis (les soixante coups de bâton) de ne plus molester les chrétiens !

"Enfin le gouvernement chinois paya 40,000 souchi (200,000 fr.) les terrains qui furent, suivant l'acte remis en cérémonie à Mgr de Besi par le grand mandarin, donnés à l'Evêque de Canope au nom des chrétiens, en compensation de l'église et des jardins antérieurs possédés par eux dans la ville de Xan-Hai."

"Monseigneur commença de suite l'église, qu'il voulait faire grande et belle, parce que Xan-Hai est le plus important des cinq ports ouverts aux Européens, et le plus fréquenté par les Chinois de l'intérieur. La première pierre fut bénie solennellement le 25 novembre 1847, et l'église dédiée sous le vocable de saint François Xavier. Le concours de chrétiens et des infidèles fut immense. Le grand mandarin envoya le troupe pour maintenir le bon ordre et ajouta à la pompe de la cérémonie. C'était la première fois peut-être qu'un Evêque accomplissait publiquement et avec solennité, dans une ville de la Chine idolâtre ce grand acte du rit chrétien."

L'Ami de la Religion.

Nouvelles d'Europe



PAR LE STEAMER CANADA

Les journaux apportés par ce steamer ne sont pas encore arrivés, mais le télégraphe a fourni quelques items assez intéressants.

ANGLETERRE. — Le parlement s'assemblera le 3 de février pour la dépêche des affaires, et pour traiter des questions importantes sous les rapports politiques et commerciaux. Le col. Webb avait sa suite était arrivé à Liverpool, en route pour Vienne afin d'y commencer ses devoirs diplomatiques à la cour d'Autriche. La Russie finit de rapides progrès pour la subjugation finale de la Turquie.

FRANCE. — Le *Journal du Haïre* dit, sur l'autorité d'une lettre privée des Etats-Unis, que le cabinet de Washington a renoncé la justice de la demande d'indemnités faite par M. Poussin, et qui a été l'origine de sa dispute avec M. Clayton. AUTRICHE. — Il y a eu manivèrerie dans un régiment Autrichien stationné à Cormoran, le 19 ultimo ; plusieurs officiers furent tués par les soldats exaspérés.

Les avis de Vienne et de Berlin au 22 ult. portent qu'une rébellion sur une échelle formidable s'est déclarée dans la Serbie et dans la Slavonie, et les frontières militaires, qui sont toutes en armes contre le gouvernement Autrichien. Les régiments des frontières de la Slavonie et de la Serbie se sont révoltés et ont passé le Cordon de la frontière Turque, de manière que leur arrière est parfaitement assuré par leurs frères de la Turquie. Ils sont assurés d'avance de tout support, circonstance qui complique les relations déjà suffisam-

ment embarrassées entre l'Autriche et la Porte. Les régiments qui se sont révoltés sont du nombre des plus braves et des plus hardis du service Autrichien.

ROME.—On dit que le Pape ne retournera à Rome, que quand l'emprunt projeté aura été effectué.

Le Boston Atlas regu hier en ville, contenait quelques autres détails.—Il disait que le président de la République Française avait ordonné une enquête sur la possibilité d'abolir les droits de Douanes sur les provisions de bouche.

On pense quelque part que la révolte en Autriche est poussée par la Russie.

On a découvert une conspiration à St. Petersburg, qui devait attaquer le Czar, le jour de l'an. Il y a eu quelques troubles en Allemagne.

L'Inde est tranquille.—Le Gouverneur Général était attendu et le commandant en chef devait le suivre. Le commerce est florissant.

Des pirates ont été détruits à la bouche de la rivière Canton, en Chine, par un vaisseau de guerre Anglais.

Le paquebot New-World est arrivé de Liverpool à New-York après un passage de 23 jours. Les journaux qu'il apporte contiennent ce qui suit :

« Nous avons des nouvelles de Constantinople jusqu'au 28. Elles confirment nos dernières lettres. La question des réfugiés a été réglée ; il ne manque plus que les ratifications pour que l'engagement soit définitif. »

B. U. Législatures d'Etat.

Nous empruntons au Courrier des Etats Unis 3 janvier des détails intéressants sur la réunion et les procédés de diverses législatures d'Etat. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de notre intention de les tenir ainsi au courant de ce qui se passe chez nos voisins.

« Le renouvellement de l'année est le signal de la session pour nombre de législatures, spécialement dans les Etats du Nord. Celle du Maryland s'est réunie lundi, et celle de la Massachusetts a dû se réunir hier. Deux autres, celles de l'Etat de New-York et de la Pennsylvanie, ont ouvert leurs séances le jour de l'an même, qui se trouvait tomber le premier mardi de janvier. »

Cette première journée n'a été naturellement qu'une affaire de pure forme à Albany et la session n'a commencé réellement qu'après midi. Elle a débuté par un discours pour le whig qui ont eu lieu dans l'Assemblée, un président démocrate, M. Noble J. Edgerkin du comté de Saint Laurent. La rapidité de cette organisation a permis au message du gouverneur d'être présenté sans retard. »

Ce document, bien que d'une époque plus qu'ordinaire, offre cependant un intérêt général, consacré qu'il est entièrement à des détails purement administratifs.

A la suite de quelques phrases sur les ravages exercés par le choléra durant l'été dernier, le message arrive brusquement au sujet le plus intéressant qu'il ait à traiter ; la situation des finances de l'Etat. De son exposé il ressort qu'au 30 septembre dernier (terme de l'année financière) la dette générale s'élevait à \$6,389,693 et la dette spéciale des canaux à \$16,595,315 ; en tout \$22,985,008. Des caisses d'amortissement pour ces deux catégories avaient devant elles une somme de \$214,392.

Les revenus pour l'année ont été : pour le fonds général, de \$792,451 pour le produit des canaux, de \$3,442,906 ; soit ensemble, \$4,235,357. Les dépenses sur les deux fonds réunis forment un chiffre de \$3,378,031, ce qui laisse un peu plus d'un million de réserve à la fin de l'exercice. Sur cette épargne, neuf cent mille dollars restent applicables à l'amortissement du canal de l'Erie, et à l'achèvement des canaux de Genesee et de la rivière Noire. Les canaux, fait observer à ce propos le message, ont donné cette année \$225,000, de plus et coûté \$179,000 de moins que l'année dernière.

Il a été contracté trois emprunts dont le seul considérable (\$1,739,024) a servi à compléter la somme nécessaire au rachat de quelques titres de la dette des canaux, arrivés à échéance le 1er juillet dernier. L'émission a eu lieu à 6 par 100 et a produit en moyenne une prime de 11, 70 pour cent.

Les travaux d'élargissement du canal de l'Erie marchent rapidement ; ils offriront, au printemps prochain, un parcours de 122 milles. Le canal de la Rivière-Noire sera achevé pour la même époque, sur une longueur de 34 milles, et celui du Genesee, sur une étendue de 36.

Les écoles publiques sont dans un état florissant. Au 1er juillet, on en comptait 11,191, dans lesquelles 778,309 élèves reçoivent l'instruction. L'école normale, qui, depuis sa fondation, a fourni 428 professeurs, comptait, à la même date, 217 élèves. M. Hamilton Fish croit qu'il sera nécessaire d'autoriser l'admission de quelques Indiens dans ces établissements ; il expose aussi les mesures prises pour arriver à l'installation d'un collège agricole et d'une ferme-modèle.

Le nombre des détenus renfermés dans les prisons d'Etat s'élevait, le 1er décembre dernier, à 1,483, c'est-à-dire 174 de plus que l'année dernière. La maison centrale d'Auburn est la seule où le travail des prisonniers donne un bénéfice.

L'hospice pour les fous, l'institution des sourds-muets, celle des aveugles, obtiennent tour-à-tour quelques mots d'éloge, que suit la recommandation d'établir un hospice pour les idiots. Le message demande également quelques améliorations dans la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle de l'Etat. Il insiste pour que l'on active la révision du code, et conseille spéciale-

ment de réformer la législation du jury, en ce qui touche le droit de récusation. Les exceptions judiciaires, les règlements relatifs au vagabondage, et l'exemption du patrimoine dans les poursuites pour dettes, paraissent aussi au gouverneur exiger une prompt attention.

La partie pratique du document se termine par des remarques sur la milice et sur les chemins de fer. La fréquence des accidents et la nécessité d'établir une double voie sur toutes les lignes sont l'objet de considérations étendues.

Enfin, M. Hamilton Fish arrive à la question de l'esclavage qu'il traite au point de vue du Nord, mais en termes pleins de modération. Le message se termine par une citation empruntée au dernier message de Washington, sur l'esprit conciliateur qui doit animer tous les membres de l'Union. C'est couronner dignement un travail remarquable, et jamais ce magnifique appel du Père de la patrie n'a retenti en des circonstances plus critiques et plus solennelles pour la grande confédération américaine.

Le législateur de la Georgie, au moment de s'accorder à elle-même un congé de quinze jours (du 20 décembre au 4 janvier) n'a pas eu de voir laisser en suspens la brûlante question de l'esclavage. Elle a en conséquence voté une série de résolutions, dans lesquelles elle formule ses principes et ses projets dans les termes suivants :

« La constitution ne confère au Congrès aucun pouvoir pour défendre l'introduction de l'esclavage dans un territoire appartenant aux Etats-Unis. »

« Les esclaves sont reconnus par la Constitution comme une propriété et le proviso Wilmot est par suite inconstitutionnel. »

« Le Congrès n'a point faculté pour intervenir, soit directement soit indirectement, dans l'existence de l'esclavage dans le district de Colombie. »

« S'il arrivait que le Congrès votât le proviso Wilmot ; ou l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombie ; ou l'admission de la Californie comme Etat, avec sa prétendue organisation actuelle ; ou si les Etats qui n'ont point d'esclaves continuait à refuser de livrer les esclaves fugitifs, ainsi que le prescrit la constitution ne devenant un devoir immédiat et impérieux pour la population de cet Etat, de se réunir en convention pour aviser au moyen d'obtenir justice. »

Les législateurs géorgiens ne s'en sont pas tenus là. Un bill basé sur la déclaration qui précède autorise le gouverneur à convoquer, le cas échéant, une convention, dont les membres, au lieu de prêter serment à la Constitution des Etats-Unis, jureront seulement « d'agir pour l'honneur et dans l'intérêt du peuple de Georgie. » La formule est assez expressive, et laisse entrevoir, sans qu'il soit besoin de commentaires, jusqu'où l'on serait disposé à pousser les choses. Espérons que le bon sens et le patriotisme des hommes politiques, à Washington, empêcheront le congrès de s'engager dans une voie au bout de laquelle ces démonstrations, d'ailleurs intempestives et prématurées, leur montrent si clairement la possibilité d'un schisme fédéral.

« En même temps que la législature d'Albany, se sont assemblées, nous l'avons dit, celles de la Pennsylvanie et du Maryland. L'une et l'autre se sont organisées avec une égale rapidité et ont ouvert leurs travaux par la réception des messages de leurs gouverneurs respectifs. »

Celui de M. Johnston, pour la Pennsylvanie, est d'un caractère presque exclusivement financier. Il constate que la dette de l'Etat s'élève à \$40,574,413, sur lesquels une somme de \$3,191,170 est exigible dans le cours de l'année 1850. Bien que dans une situation comparativement prospère, le trésor ne se trouve pas à même de faire à ces remboursements, qui d'autre part ne seraient rester en souffrance sans détériorer pour le crédit de l'Etat. Un nouvel emprunt, que l'on espère pouvoir négocier à 5 p. 100, paraît donc le seul moyen de couvrir ces réclamations. « Les recettes de l'année évaluées à \$4,566,500 doivent d'ailleurs donner un surplus de \$331,500 sur les dépenses, portées seulement à \$4,034,800. Le fonds d'amortissement recouvré, calculé-t-on, durant l'exercice, un total de \$371,000. »

Diverses questions d'intérêt purement local occupent le reste du message, jusqu'au moment où il arrive à l'esclavage. Sur ce point, M. Johnston s'explique avec une modération mêlée de fermeté ; il déclare ne vouloir intervenir en rien dans cette institution, telle qu'elle existe aujourd'hui ; mais, ajoute-t-il, l'extension de ce mal au-delà de ses limites actuelles se présente sous un aspect tout différent. Le consentement des Etats libres de l'Union à cet égard, révélerait l'ignorance de leurs propres intérêts, en même temps que des droits de la justice et de l'humanité, et une coupable indifférence pour la réputation et la dignité de leur commune patrie. C'est manquer à son devoir que d'accepter un compromis en pareil cas. » Malgré l'énergie tant soit peu absolue de ces paroles, le message se termine comme celui de M. Hamilton Fish, par un appel à l'union emprunté au message d'adieu de Washington.

Si la Pennsylvanie manifeste la résolution de faire cause commune avec le Nord, le Maryland déclare par contre qu'il est prêt à se rallier au Sud lorsque le jour du danger sera venu. « Je crois, dit le gouverneur Thomas que c'est un devoir pour les représentants du peuple du Maryland de louer le vœu de leurs constituants, en déclarant solennellement à l'avance la détermination inébranlable de cet Etat—si jamais le proviso Wilmot ou aucun autre projet semblable passait dans le congrès—de faire cause commune avec le Sud, et de combattre à toute extrémité l'exécution d'une mesure si évidemment contraire à ses droits et si grosse d'injustice, de deshonneur et de dégratations. »

En tenant ce langage, chacun des Exécutifs est dans son rôle. Le message du Maryland, bien qu'embrassant une période de deux années, n'offre d'ailleurs rien de remarquable, sinon qu'il constate la situation brillante des finances de l'Etat. L'année 1850 laissera dans le trésor une réserve de \$375,000, et le gouverneur éva-

lue que la dette pourra être complètement éteinte dans un espace de treize années.

TRIBUNAUX.—Il est connu et reconnu de tout le monde, que durant les huit jours qui ont suivi le 24 décembre, il y a eu suspension totale de l'administration de la justice dans le Bas-Canada. Les anciens tribunaux ayant été abolis par la loi proclamée en vigueur à dater de ce jour là, et les commissions des nouveaux juges n'ayant pas encore été reçues par eux. Ce bienheureux état de choses, qui rappelait l'âge d'or, n'a pas duré assez long-temps au gré de quelques-uns ; ils le prolongent respectivement de près de sept mois, en soutenant que toutes les procédures des anciens tribunaux, tous les jugements rendus soit en première instance ou en appel, toutes les saisies, toutes les ventes par décret opérées depuis le 30 mai 1849 sont nulles et contre la loi, ces tribunaux n'ayant point d'existence légale ; de sorte que tous les juges des cinq districts, à commencer par sir James Stuart, tous les avocats qui ont intenté des actions devant leurs tribunaux, y compris le procureur-général Lafontaine et le solliciteur-général Drummond, tous les officiers ministériels de ces tribunaux, greffiers, protonotaires, shériffs, huissiers, etc., n'auraient exercé durant ces sept mois que des fonctions fautiveuses. S'ils avaient fait cette découverte quelques mois plutôt, ils auraient repoussé un conseil privé de sa Majesté la peine de trancher la question de préséance entre feu le juge Beclard et les juges Day et Smith. Voici sur quoi ils se fondent.

L'acte permanent 7 Viet., c. 16, institua les tribunaux du Bas-Canada, fixant les périodes de leurs séances, et leur prescrivait l'observation de certaines formalités. L'acte temporaire 9 Viet., c. 29, qui amendait l'acte précédent, en changeant le temps des séances, etc., fut continué par un acte subséquent, 11 Viet., c. 3, qui en limita la durée au 1er juillet 1848, et de là jusqu'à la fin de la session alors prochaine du parlement. « Et pas plus longtemps, » c'est-à-dire jusqu'au 30 mai dernier, jour où cette session fut close ; et le même jour fut sanctionné l'acte 12 Viet., c. 38, qui lui donna suite, même implicitement, l'acte temporaire sus-mentionné, le rappelle explicitement et absolument par sa première section. Cet acte se trouvait aussi doublement annulé dès lors, et par la limitation de sa durée et par l'acte 12 Viet., c. 38, qui établit une nouvelle organisation judiciaire et qui n'a été mis en vigueur que le 24 du mois dernier. Or c'est d'après cet acte temporaire ainsi annulé que les tribunaux ont fonctionné depuis le 30 mai jusqu'au 24 décembre. N'étant pas clercs, nous ne prendrons pas sur nous de décider si ce raisonnement est juste ou non ; mais il nous paraît étrange que le législateur, s'il avait l'intention de continuer temporairement l'acte en question n'ait pas introduit dans la loi nouvelle une clause à cet effet ; ou que le gouvernement, si c'était un pur oubli, ne l'ait pas réparé en proclamant immédiatement la nouvelle loi comme il avait le pouvoir ; ou que tant de juges et d'avocats, qui ont ordinairement des yeux de bœuf pour découvrir le moindre défaut dans les procédures, ne s'en soient pas aperçus plus tôt. Quoi qu'il en soit, les opinions sont loin d'être unanimes à cet égard, et suivant quelques-uns il faut ranger la fautiveuse découverte avec celles de la quadrature du cercle et du mouvement perpétuel, tant de fois trouvés. Voici ce qu'en dit un correspondant du Montréal Herald :

Monsieur.—Dans votre dernière feuille, vous adaptez l'opinion de la Gazette de Montréal que l'acte 9 Viet., c. 29, est expiré le 30 mai de l'année dernière. Or, que les dispositions des actes 7 Viet., c. 16 et 18, qui le rappelaient absolument, aient dans ce cas repris vigueur, serait en Angleterre une assertion tout-à-fait insoutenable, attendu qu'une pareille intention n'est pas exprimée par la législature dans l'acte qui le rappelle.

Dans le Bas-Canada une telle assertion pourrait être soutenue aussi bien que combattue sur l'autorité de décisions judiciaires ; mais heureusement la question ne s'élève point dans le cas actuel.

En consultant la première et la dernière sections de l'acte 12 Viet., c. 38, qui serait expiré sans cela, on trouve que la législature y exprime d'une manière non équivoque sa volonté qu'il soit rappelé « de et après le jour qui sera fixé à cet effet par une proclamation qui sera publiée » par le gouverneur de cette province, par et de « Paris du conseil exécutif de la province, et non avant. »

Or, pour être rappelé un tel jour, il faut nécessairement qu'il continue d'être en vigueur jusqu'à ce jour, et il faut par conséquent prescrire que tel a été l'intention de la législature.

Cette interprétation est justifiée par la décision des onze juges d'Angleterre dans la cause du roi contre Longmead (2 Leach, C. C. 694) par laquelle —

« La législature, quand elle veut passer, continuer ou rappeler une loi, n'est tenue d'employer aucune formule précise ; car, quelle que soit la formule employée pour un tel objet, si l'intention de la législature en portant une ordonnance est claire et évidente, il faut que l'ordonnance soit mise à effet. »

Il faut admettre que la dernière section de l'acte 2 Viet., c. 38, est entrée en opération immédiatement, et c'est sur son effet suspensif relativement aux dispositions de la première section, qui rappelle l'acte 9 Viet., c. 29, qu'est appuyé l'interprétation ci-dessus.

Une interprétation différente impliquerait cette conclusion singulière qu'un statut peut expirer un jour donné, nonobstant une disposition expresse déclarant qu'il sera rappelé un jour subséquent, et non avant. Ces derniers mots ont une force à laquelle il faut faire attention dans ce cas.

Canadien.

Chambly, 5 janvier 1850.

M. L'Editeur.—Vous me ferez un vrai plaisir, comme un de vos souscripteurs à votre journal, en insérant ces quelques lignes. Le 31 décembre 1849 sont partis du port de New-York pour Vancouver et San Francisco, Haute

Californie, les messieurs suivants à bord du Français Déput, M. Goms, prêtre, MM. Henry Deschambault, le Dr. Philéas Verchères de Boncherville, le Dr. Philéas Proux, Chs. D. Demmy et son frère, M. Dugas, de St. George Henryville, et un grand nombre de Messieurs canadiens dont je ne connais pas les noms. Je les ai vu partir avec la plus grande satisfaction et confiance, comptant sur les prières de leurs amis du Canada.

Ces messieurs, avant de se mettre à bord du navire, m'ont prié avec instance d'obtenir la permission de publier le temps de leur départ, afin que les familles qu'ils laissent derrière eux en eussent connaissance. Ce faisant, vous obligerez.

UN DE VOS SOUSCRIPTEURS. Minerve.

Nouvelles et Faits Divers

FINANCES DE QUÉBEC.—La dette de la corporation de Québec est de \$10,862 108. Les dépenses annuelles s'élèvent à \$2,773,522. Le montant des dettes qui lui sont dues à \$9,633,111. Les Revenus annuels de la corporation sont estimés à \$16,000. La dette légale donc les revenus de deux ans et demi, et si un tiers des revenus annuels était mis de côté comme un fonds d'amortissement, la dette serait liquidée en 1858.

L'ANNEXION DANS LE TOWNSHIP DE L'EST.—Un correspondant Canadien du N. Y. Journal of Commerce écrit de Missisquoi à ce journal : « Que la majorité des habitants des Townships de l'Est est loin d'être favorable à l'annexion. Je suis certain, dit-il, que les deux tiers au moins du comté de Missisquoi sont contre le mouvement. S'il est destiné à s'étendre d'avantage, soyez sûr que ses progrès seront lents car cette partie du pays est florissante et prospère sous l'ordre de choses actuel. On ne désire aucun changement. »

LA QUESTION DE NICARAGUA.—Le télégraphe nous a appris que le ministre anglais à Washington a ouvert des négociations avec le Secrétaire d'Etat. La question du Nicaragua, dit le télégraphe, sera sans doute arrangée à l'amiable. Le droit de pass pour un canal à vapeurs sera garanti par les Etats-Unis et la Grande Bretagne, et Sir H. L. Bolwer doit déposé les actes de M. Chatfield sur la côte de Honduras et la prise de l'Ile de Tigre. La meilleure intelligence existe entre les deux gouvernements qui sont plus que jamais résolus à vivre en paix.

LE COL. PRINCE.—Ce monsieur vient de recevoir un autre présent pour ses grands services parlementaires. Cette fois c'est la récompense de son opposition ardente à la loi d'indemnité pour les pertes de la rébellion. On lui a présenté une magnifique montre d'or avec chaînes etc. valant £100

RESIGNATION DE M. GALT.—Le représentant du comté de Sherbrooke vient de résigner son siège. M. Galt n'a pu obtenir de la compagnie des Terres dont il est l'agent la permission d'aller à Toronto suivre les Sessions Parlementaires. On avait peut-être peur aussi de ses idées annexionnistes.

TRIBUT A M. JOHN YOUNG.—Il y a en ces jours passés une assemblée des principaux citoyens de Montréal intéressés dans le chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, dans le but de s'entendre afin de présenter un témoignage d'estime publique à M. John Young, pour le trouble qu'il s'est donné depuis un ou deux ans et les services qu'il a rendus à la compagnie de ce chemin. Un comité a été nommé et une souscription ouverte est déjà couverte de non braves signatures.

VOIX MAGNIFIQUE.—M. Jenkins, de Londres, vient de laisser par testament l'énorme somme de £10,000 pour ériger un édifice public dans la métropole, qui sera ouvert aux ouvriers de toutes les classes de la société. Un M. Hall a promis de donner à cet établissement, aussitôt qu'il sera bâti son magnifique musée, et un autre monsieur promet 1,000 volumes.

Extraits de Journaux.

Nous voyons par les journaux qu'il est question de présenter publiquement un témoignage de reconnaissance, à John Young, écrivain de cette cité, pour les services importants qu'il a rendus pour l'avancement du railroad du St. Laurent et de l'Atlantique. Nous approuvons beaucoup ce projet. Minerve.

—Nos échanges nous apprennent que M. McConelli M. P., pour Stanstead, s'est déclaré en faveur du mouvement annexionniste. M. McConelli est un torj. idem.

ACCIDENT.—Mercredi dernier, comme M. Chisholm, de Châteauguay, traversait de Beauharnois à l'île Perrot, la glace manqua et M. Chisholm perdit son cheval, sa sleigh et son contenu et quelque argent. M. Chisholm et son compagnon ont eu peine à sauver leur vie. Depuis ce temps, on a tracé un chemin un peu plus bas, dans une place sûre. Minerve.

LE MINISTRE ANGLAIS.—Quelques journaux anglais reçus par la dernière maille disent qu'il y avait eu de fréquentes réunions du cabinet ; mais la diversité des conjectures auxquelles ils se livrent et les bruits qu'ils font courir sur l'objet de ces réunions montre assez qu'ils n'en savent rien. Quelques-uns supposent qu'il y a été question d'abandonner le Canada comme dépendance de la couronne britannique ; mais cette supposition est trop naïve pour qu'on s'y arrête un instant ; aucun ministre anglais n'oserait soumettre une pareille proposition à ses collègues, et encore moins à la Reine et au parlement britannique, à moins qu'il n'eût absolument perdu la tête. Il y aurait beaucoup plus de vraisemblance à supposer que s'il a été question du Canada dans les réunions ministérielles, la discussion n'aurait pas pour objet l'abandon de la plus importante des colonies de l'empire, mais le moyen de mettre

fin à l'agitation d'un tel sujet, agitation, que de journaux même ultra-radicaux, comme le Daily News, font un cri de guerre contre le gouvernement de laisser continuer. D'autres parlent de la retraite de lord Grey, et lui donnent pour successeur M. Fox Maule, à présent ministre de la guerre sans siège au cabinet. M. Fox Maule a résidé dans ce pays lorsque le défunt comte de Dalhousie, son oncle, était gouverneur-général. Dans une lettre à un monsieur de cette ville, il parle de son entrée au cabinet, sans dire en quelle qualité. Dans le cas où lord Grey sortirait du ministère, on suppose que lord Elgin, son neveu par mariage, se retirerait aussi du gouvernement du Canada, et on lui donne pour successeur lord Saltoun, officier général qui a commandé les troupes de débarquement dans la guerre de Chine. Si l'on envoie ce militaire comme gouverneur-général, ce n'est probablement pas pour livrer les clés de la citadelle de Québec et de toutes les autres forteresses du pays à quelque officier de l'armée des Etats-Unis, chargé par le président Taylor de les recevoir. Les annexionnistes n'auraient pas beau jeu avec lui s'il s'avisait de les prendre pour des Chinois. On parle aussi de la rentrée de sir Robert Peel au ministère, et, par contre, d'un retour partiel au système de protection que cet ancien ministre a fait abolir. Le Duc de Bedford, frère aîné de lord John Russell et l'un des plus grands propriétaires fonciers du royaume, servirait très mécontent, comme beaucoup d'autres seigneurs, de l'effet du libre échange sur le produit de ses terres, et il serait question de ré-imposer un droit modique sur les blés étrangers pour la protection des blés indigènes en même temps que pour la création d'un revenu. Canadien.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Toronto, 31 Décembre 1849.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les Messieurs suivants Commissaires des Petites Causes, sous l'Acte 7 Viet., c. 19, savoir :

Pour la Paroisse de St. Charles Borromée : Messrs. Charles Leclod, et François Papin.

Pour la Paroisse St. Anne des Plaines : Messrs. Moyses Ollier, Séraphin Ubertard, Louis Bourc et Michel H. Limoges.

Pour la Paroisse de St. Jean Baptiste de l'Isle Verte : Messrs. Dominique Girard, Zozime Côté, John E. Barry, et Charles Bertrand.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL, Toronto, 4 janvier, 1850.

ORDRE GENERAL. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de démettre les Messieurs suivants du service de la Milice de la Province, savoir :

REGIMENT DE MONTREAL. Deuxième Bataillon.

Major William Molson, Capitaine George Weeks, Enseigne Charles Kadwell.

BATAILLON DU FEU DE MONTREAL.

Major B. Lyman, Capitaine John Orr, Norman S. Frost.

Premier Lieutenant James Morrison, Deuxième " William Muir, N. B. Corse.

CARABINIERS DE MONTREAL.

Capitaine Henry Lyman, Premier Lieutenant Alfred C. Laviolette, " Richard A. Seymour, Deuxième " Ferdinand F. Smith, La résignation du Capitaine John B. Turner, de la Cavalerie de Montréal, est acceptée.

Par ordre, A. DE SALABERRY, Lt. Col. Député Adjt. Genl. de Milice

NAISSANCE.

En cette ville, lundi 14 courant, la Dame de M. J. E. MALHOT a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville, le 10, Samuel B. Schmidt, Eccl., M. P., à Julia-Aurèle, fille aînée de Henry Meyer, Eccl.

Le 14, par Messire Pélissier, M. Nazaire Mercier, à Delle. Christine Paranteau, tous deux de cette ville.

A Verchères, le 14, par Messire Brunet, curé du lieu, M. Etienne-Bruno Gauvreau, instituteur, à Delle. Louise Lavallée.

DECES.

Décédée hier, à Montréal, à l'âge de 45 ans, 5 mois et 18 jours, à 11 1/2 h. A M. Dame Luce Guy, épouse de W. Coffin, Eccl., Prætor, notaire. La mort prompt et inattendue de cette estimable Dame laisse d'amers regrets dans les cœurs des nombreux amis qui ont pu apprécier ses vertus. Ses restes mortels seront inhumés lundi, dans l'Eglise de la Providence, à la suite de deux services chantés, l'un à la Providence et l'autre à l'Eglise Paroissiale.

Décédée, à la Congrégation de Notre Dame le 17 courant, Sœur Marie Louise Thibault, dite St. Hyacinthe, âgée de 88 ans, dont elle a passé en Religion 47 ans, 8 mois.

En cette ville, le 14 courant, après une longue maladie, Dame Louise Rolland dite Lenoir, veuve de M. J. B. Rivard dit Lanouette, âgée de 68 ans.

Au presbytère de St. Barthelemy, le 1er du courant, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge d'environ 21 ans, M. Raymond Geoffroy, de St. Elizabeth.

A Québec, le 31 ult., Dame Angelique Paquet dite Normand, épouse de M. Michel Robitaille, à l'âge de 46 ans.

A Contrecoeur, le 14 du courant, à 9 heures P. M., Caroline, âgée de 2 ans, enfant de feu A. Marion, Eccl.

A la Baie du Febvre, le 25 ult., après une courte maladie, M. Edward-N. Cottrell âgé de 28 ans, laissant un grand cercle d'amis pour déplore sa mort prématurée.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois. Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 133, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECLESIASTIQUE ET CIVIL POUR 1850.

A vendre chez E. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3. 15 nov. 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Nouvelle pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Écu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du buste de Monseigneur de Montréal, buste en plâtre, par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaissances par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICHAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux Enfants Jésus en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

RÉGISTRÉS DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parer.

J.-BTE. ROLLAND.

16 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en faire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voilà la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS et CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

PH. GAREAU S.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voilà au Bureau du Soussigné les Plans et devis ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849.

PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: L'Écho de la Minerve—Les Mélanges Religieux—L'Écho des Campagnes—Gazette des Trois-Rivières—Le Journal de Québec et le Canadien.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT-DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNN, à l'Île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acres.

Township de Chichester.

- Rang 1er, Lots A. à 9, 11 à 22, contenant depuis 65 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou S6 acres des lots divisés Nos. 23 à 26. 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. 4me, Lot, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres. 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

- Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres. 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu. Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. 3me, Lots 1 à 49 du. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit commeconces-sionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNN, écuyer, de l'Île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Île, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. François XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en terres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÈ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Proto-carbure d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles contiennent plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très-puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide rend encore efficace dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien figne de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu laxative, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étoient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscére. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'altération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scorbutiques, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement pré-servatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Guzaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.—M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, et la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et va aussi leur nouveauté.

Des affiches seront connaître les lieux des dépôts.

St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de l'Empleton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à l'abbé Jos. Guignot, curé du lieu.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné au mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montréal 27 septembre 1849.

J. H. ROY.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection nouvellement considérée de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Table listing various books and their prices, including 'Bibliothèque de la jeunesse chrétienne', 'Do des Ecoles chrétiennes', 'Gymnase moral', etc.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services à toutes personnes qui désireraient prendre des LEÇONS de Musique.

P. GARNOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux MELANGES doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table listing advertising rates: Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6; Chaque insertion subséquente, 0 0 7; Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6; Chaque insertion subséquente, 0 0 11; Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4; Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 3.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Y. Ste. Anne, M. P. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Alban, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Ptre.